Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260407-DCM_2026_014-DE

PENVÉNAN
Côtes d'Armor
Aodoù-an-Arvor
PERWENAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVÉNAN, légalement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yvon LIRZIN.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LIRZIN Yvon, M. MATHÉ Jacques, Mme GÜNEY Lorène, M. POUGNARD Xavier, Mme DERRIEN Anne-Marie, M. LETTY Patrick, Mme GRIS Chantal, M. MONTIER François, Mme LE MORVAN Claire, M. PRAT Didier, M. LOUTRAGE Jean-Marie, Mme MERCERON Armelle, Mme DUFOUR Laurence, Mme LE QUEMENT Isabelle, Mme LE CALVEZ Florence, Mme CONSTANTIN Anne-Perrine, M. MALLO Cédric, Mme TRANVOUEZ Anne, M. DUFOUIN Eric, Mme ALLAIN Pascale et M. GUILBAUD Alexandre.

PROCURATIONS : M. BOUDOU Laurent à M. MALLO Cédric
M. ROCHEREAU Yohann à Mme GÜNEY Lorène

SECRÉTAIRE : Mme CONSTANTIN Anne-Perrine

Présents : 21 **Pouvoirs :** 2 **Votants : 23**

DCM_2026_014	**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE VIGIPOL ET RÉFÉRENTS DU DISPOSITIF INFRA POLMAR**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Penvénan adhère à Vigipol. Il explique que Vigipol est un syndicat mixte qui a pour objet de contribuer à la prévention des pollutions maritimes et d'arrivées exceptionnelles de déchets, à la protection du littoral, à la préservation et à la conservation du milieu marin.

Dans le cadre de cette adhésion, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, chaque commune désigne des délégués pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol, à raison d'un titulaire et un suppléant pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes pour représenter la commune au sein du Comité syndical de Vigipol :
- Délégué titulaire : *M. Xavier POUGNARD*
- Délégué suppléant : *M. Laurent BOUDOU*

Il indique que la commune s'est également engagée dans une démarche Infra POLMAR, portée par Vigipol, visant à renforcer la préparation des collectivités littorales face au risque de pollution maritime.

Cet engagement implique notamment, en complément de la désignation d'un délégué titulaire et suppléant auprès de Vigipol, la nomination de deux référents (un élu et un agent technique) chargés d'assurer le suivi et la coordination des actions menées par de la commune/collectivité dans ce domaine.

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212201669-20260407-DCM_2026_014-DE

Monsieur le Maire souligne que Vigipol demande aux communes de désigner comme référents des personnes susceptibles d'intervenir directement en cas de pollution afin de garantir la pleine efficacité du dispositif Infra POLMAR lorsque celui-ci devra être mobilisé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes :
- Référent Élu Infra POLMAR : *M. Xavier POUGNARD*
- Référent Technique Infra POLMAR : *M. Arnaud BOÉTÉ*

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5212-7, L.5211-7, L.2121-21 et L.2122-7 ;

VU les statuts du Syndicat mixte Vigipol ;

VU les procès-verbaux d'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de cinq Adjoints du 21 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT le courrier de Vigipol sollicitant la désignation d'un délégué titulaire et suppléant pour siéger au comité syndical ainsi que la désignation de référents dans le cadre du dispositif Infra Polmar ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués dans un syndicat mixte ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE**, à l'unanimité, de déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret en procédant à un vote à main levée ;

- **APPROUVE**, à l'unanimité, les désignations proposées ci-dessous :

- <u>Désignation pour siéger au Comité syndical de Vigipol</u> :
- Délégué titulaire : M. Xavier POUGNARD
- Délégué suppléant : M. Laurent BOUDOU

- <u>Désignation pour le dispositif Infra POLMAR :</u>
- Référent Élu Infra POLMAR : M. Xavier POUGNARD
- Référent Technique Infra POLMAR : M. Arnaud BOÉTÉ

Fait et délibéré, à Penvénan, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Monsieur Yvon LIRZIN

Mme le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le :
affichée le :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.